



Associés & époux... comment aborder le divorce?

Par **julia91100**, le **11/01/2009** à **17:24**

Bonjour, ma question concerne mon frère marié sous le régime de la communauté, qui envisage de divorcer dans un contexte conflictuel avec une femme qui utilise leur deux enfants comme moyen de chantage et de pression, une maison en commun et des parts dans la société qui est l'outil de travail de sa femme. rnaujourd'hui il se retrouve bloqué entre une situation familiale qui se dégrade gravement ou il lui arrive de fuir les crises hystériques de sa femme pour éviter le pire, et une situation qui stagne puisqu'ils ont entrepris une procédure de dissolution depuis plus d'un an pour la société où il est associé à 25%, avec sa femme (elle étant gérante associée à 25%) avec une tierce personne qui est à 50%. rnCet associé est accusé de faux et usage de faux dans la procédure. rnIl souhaitait, à l'époque où la procédure a été lancée, permettre à sa femme, en se libérant de l'autre associé, de récupérer son outil de travail et d'obtenir ainsi une autonomie financière avant de lui annoncer sa décision de divorcer. rnCependant devant la durée et l'envenimement de leurs conflits, il est évident qu'aucune entente amiable ne sera possible aussi je lui ai recommandé de se faire conseiller (ce qu'il ne veut pas faire avant d'en avoir fini avec la société). rnCependant est-ce qu'il n'aurait pas intérêt à entamer le divorce en faisant valoir ses parts dans l'affaire pour que si il les lui cédait ensuite cela ait un poids certain dans son divorce? rnà l'inverse tel qu'il projette de le faire, ne risque t'il pas de voir sa femme une fois qu'elle aura récupéré son commerce et qu'il n'ait plus rien à voir dedans, lui demander une prestation compensatoire (si elle se verse un salaire minimum), et se voir attribuer leur maison en prime dans le cadre du divorce? rn(en effet ce sont les revenus de mon frère qui avait permis de garantir les emprunts pour financer leur investissement ainsi que l'achat de la maison) rnMerci de me donner votre avis afin que je puisse le conseiller en toute connaissance de cause et qu'il ne perde pas tout.